Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203327-20251201-3322540_TRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

L'an deux mil vingt-cinq, le 1er décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de de Mme VALO Annie, Maire
Date de convocation : 24 novembre 2025
Présents : VALO Annie, LE ROUX Marie-Pierre, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, RONDEL Stéphane, LEFEUVRE Bernard, BLANCHARD Fabienne, LE GROS Alexis, RONXIN Annick

Absents excusés : LEBRAS Sonia, POROTTO Mélanie, BERESCHEL Régis, THEPOT Alexis, CHEREUL Emeline

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexandre SOULABAIL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.25.40

Objet : 7.5 – rénovation de l'église Notre Dame / Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et/ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal du projet de rénovation de l'église Notre Dame. Les travaux consisteraient à la rénovation de l'installation électrique et du chauffage.

L'estimatif du coût de rénovation s'élève pour la mise en conformité

- de l'installation électrique à 20 453,68 € HT,
- du chauffage par un système rayonnant électrique : 20 406,09 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et/ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR - DSIL	30 %	12 257,93 €
Conseil départemental	30 %	12 110,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	60 %	24 367,93 €
Fonds propres		16 221,84 €
Emprunts		0
Sous-total collectivité		16 221,84 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		40 859,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203327-20251201-3322540_TRIM-DE

– AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de l'ETAT.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 9 décembre 2025.

Le Maire,
Annie VALO

Le Secrétaire de séance,
Alexandre SOULABAIL

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL
22510 Côtes d'Armor

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.